



Doc. 13731
21 avril 2015

Drones et exécutions ciblées: la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et du droit international

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.1, insérer les mots suivants:

", conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international et ayant à l'esprit leurs principes".

Déposé par:

VÁHALOVÁ Dana, République tchèque, SOC
HOLÍK Pavel, République tchèque, SOC
NENUTIL Miroslav, République tchèque, SOC
PECKOVÁ Gabriela, République tchèque, PPE/DC
ZELIENKOVÁ Kristýna, République tchèque, ADLE

1. 2015 - Deuxième partie de session

